

Commune d'Arthonnay

Compte rendu réunion du conseil municipal en date du 25 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt cinq juin à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josiane – Maire
Présents : Mmes PRIGNOT Michèle, LOMBARD Emilie, ROUSSEAU Noémie, Mrs VAN DEN BROECK Alain, LEONARD Jean – Claude, CHATELAIN Jean Pierre, CERVEAU Gilles, VERITA Jean Luc, LEJAY Jacky, Mr BOSVIEUX Jean.
Secrétaire de séance : Mme LOMBARD Emilie

La séance est ouverte à 20 heures 30

Mme le Maire demande au conseil municipal une réunion à huis clos.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité absolue (10 voix pour) accepte que ce Conseil Municipal soit à huis clos.

Donc toutes les délibérations prises ce jour seront à huis clos.

Après avoir entendu le compte rendu du 21 mai 2014, le Conseil l'adopte à l'unanimité

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour, une délibération afin de pouvoir adhérer à e-Bourgogne, après délibération à l'unanimité accepte cet ajout de délibération.

Délibération pour adhérer à e- Bourgogne :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette adhésion à e-Bourgogne, droit d'entrée de 20 € et ensuite une cotisation annuelle au prorata des habitants soit 1.06 € par habitant, cette année cette cotisation sera proratisée.

Délibération pour adhésion à la Fondation du Patrimoine :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'adhésion à La Fondation du Patrimoine pour 50 €

Voirie 2014 :

Les travaux qui viennent d'être réalisés avaient été acceptés par le précédent Conseil.

A savoir :

- le chemin de la Robette pour un montant de 8091 € ttc

- l'aménagement Rue des fossés pour un montant de 1632 € ttc

Et le virage sur la Rte de Quinceort pour un montant de 5754 € ttc

Il sera réalisé prochainement par l'entreprise MANSANTI les travaux sur la Rte de Panfol , la réfection sur la rte de Quincerot juste à la limite de finage, une reprise sera faite également à l'entrée du Chemin de la ferme des Vaublins. La partie Rte de Panfol a eu une subvention de 9480 € dans le cadre de l'enveloppe cantonale en 2013.

Au niveau signalisation :

Un contact est pris, nous attendons un RDV.

L'Agence Routière Territoriale et le Conseil Général dans le cadre de l'assistance technique se sont déplacés en Mairie afin de voir nos différents problèmes :

- Camions sur la Rte de Panfol , limitation sur cette route ,
- Aménagement devant le cimetière : une consultation sera lancée dès que nous aurons toutes les documents nécessaires

Pompe de lavoir :

A ce jour nous avons bien deux devis, mais aucun n'a été retenu pour le moment ; le Conseil demande à Mr VAN DEN BROECK de se renseigner sur les différents critères de chaque pompe afin de pouvoir comparer.

Travaux de l'église :

Après un premier rendez vous à Avallon avec Mme FORT – BESNARD et suite à sa visite lors du mai –culturel , elle demande que le passage des piétons soit interdit le long de l'église, d'où la pose de panneaux avec arrêté.

Une réunion le 18 juin 2014 est organisée par Mme FORT –BESNARD, le Sous-Préfet , en invitant Mr VILLIERS Président du Conseil Général, Mr BOUILHAC Conseiller Général, Mme ULMAN, Mr JACQUET , Mr MAYOT, Mr BEDEL.

Les membres de la commission des travaux sont présents à cette réunion.

La préoccupation principale de Mme le Maire et de Mme le Sous-Préfet sont de sécuriser au plus vite la partie côté Rue et côté chemin privé derrière.

Donc il est décidé de lancer une nouvelle consultation de maîtrise d'œuvre pour ces travaux : Une première tranche d'intervention d'urgence et une deuxième tranche d'intervention de consolidation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de lancer cette nouvelle consultation de maîtrise d'œuvre, le contrat précédent n'ayant fait l'objet d'aucune publicité ni d'aucune mise en concurrence, il est donc entaché de nullité.

Organisation du 14 juillet :

Un mot d'infos sur l'organisation vous sera distribué dans les boites aux lettres

Jeux dans l'après midi, distribution de la traditionnelle brioche, concours de cakes salés, et à 19 heures, apéritif offert par la commune aux habitants du village à l'école du bas.

Divers :

- La parcelle 10 – 12 mise en adjudication début d'année a été vendue pour un montant de 14 400 €

- Pour le relevé des compteurs d'eau, la date vous sera communiquée dès qu'elle sera déterminée

- Mme le Maire lit à son conseil municipal le courrier reçu de Mme PRIGNOT Chantal. Après concertation des membres du conseil, celui-ci décide de ne pas lui répondre

La séance est levée à 22 heures 40

Le Maire

J. ROUSSEAU